



BUDGET 2007-2008  
COMMUNIQUÉ N° 6

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01

**Claude Castonguay présidera  
un groupe de travail sur le financement  
de la santé pour assurer  
la pérennité du système de santé québécois :  
un rapport dès l'automne 2007**

**Québec, le 24 mai 2007** – La ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, M<sup>me</sup> Monique Jérôme-Forget, a annoncé aujourd'hui, à l'occasion du *Discours sur le budget 2007-2008* présenté à l'Assemblée nationale, la mise sur pied immédiate d'un groupe de travail sur le financement du système de santé du Québec. Ce groupe sera présidé par M. Claude Castonguay, reconnu comme le père de notre régime public actuel. Deux vice-présidents épauleront M. Castonguay dans l'exécution de son mandat. Ces personnes seront nommées après consultation avec les partis de l'opposition. Le groupe devra remettre son rapport à l'automne 2007. Il devra proposer de nouvelles avenues permettant d'assurer un financement adéquat du système de santé québécois.

Le mandat du groupe de travail sera :

- de proposer une structure permettant la création d'un « compte santé » visant à améliorer la transparence du financement de la santé et à mieux informer la population;
- de proposer au gouvernement des sources additionnelles de financement pour la santé;
- de préciser le rôle que peut jouer le secteur privé pour améliorer l'accès aux soins et réduire les délais d'attente tout en préservant un système public fort;
- de proposer des moyens afin d'accélérer le remboursement de la dette pour faciliter à long terme le financement de la santé;
- d'examiner l'adéquation du financement fédéral en santé à l'horizon 2014, alors que viendra à échéance l'entente fédérale-provinciale sur le financement des soins de santé;
- d'examiner les modifications qui pourraient être nécessaires à la *Loi canadienne sur la santé*.

Les recommandations du groupe de travail devront respecter trois principes clairs :

- le maintien d'un régime de santé public fort;
- la protection des plus démunis, notamment l'accès aux soins, peu importe le statut social et le niveau de revenu des personnes;
- le maintien de critères de qualité élevés pour le secteur public et le secteur privé.

Un plan d'action sera par la suite élaboré et mis en œuvre.

### **Fortes pressions sur les finances du Québec**

Cette intervention à l'égard du financement du système de santé devient nécessaire en raison des pressions considérables qu'exercent, et qu'exerceront encore davantage à l'avenir, les coûts financiers du système de santé sur les finances publiques du gouvernement du Québec.

De 2003 à 2007, le budget de la santé au Québec est passé de 17,9 milliards de dollars à 23,8 milliards de dollars, une hausse de 5,9 milliards, ou 33 %, en cinq ans. Le poste budgétaire de la santé accapare aujourd'hui près de 45 % des dépenses de programmes du gouvernement du Québec et cette proportion est appelée à augmenter, jusqu'à représenter au-delà de 50 % des dépenses de programmes au cours de la prochaine décennie.

Les données démographiques, notamment le vieillissement de la population et l'inversion de la pyramide des âges, conjuguées à la hausse du coût des technologies médicales et des médicaments, font en sorte que l'augmentation annuelle des budgets de la santé est appelée à s'accélérer durant les prochaines années.

Or, le Québec investit déjà dans le système public l'équivalent de 7,7 % de son produit intérieur brut nominal, soit plus que l'Ontario (7,2 %) et que la moyenne canadienne (7,2 %).

Il importe donc d'agir dès maintenant pour assurer la pérennité et le financement adéquat de notre système de santé.

- 30 -

**Source :** Valérie Sauvé  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre des Finances,  
des Services gouvernementaux,  
responsable de l'Administration gouvernementale  
et de la présidente du Conseil du trésor  
418 643-5270  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)